



Numéro 19 -avril 2014

Aux enfants des classes & coopés OCCE et à leurs enseignants

"Le changement passera par l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits."

Marie DERAÏN, défenseure des enfants

Marie DERAÏN est la défenseure des enfants de la République française. Elle répondait, à l'occasion d'une conférence organisée le 2 avril dernier par Solidarité Laïque, à quelques questions.



« Les associations ont un rôle déterminant à jouer pour mieux faire respecter les droits des enfants ».

Paroles choisies

« La Convention des Droits de l'enfant devrait ainsi faire l'objet d'une information

systematique, au même titre que le 119*, à l'école bien sûr mais aussi dans les centre de loisirs, les clubs de sport et dans tous les lieux fréquentés par les jeunes ».

* le 119 est le numéro de téléphone gratuit à composer "Enfance en danger"

« L'action du collectif "Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant" (AEDE**) permettra de sortir d'une approche quelque peu restrictive de la Convention, qui se limite bien souvent au seul examen des droits primaires et à la protection de l'enfance. Or, la dimension participative doit elle aussi gagner du terrain ».

** La fédération OCCE est membre de ce collectif d'associations qui agissent pour les Droits de l'Enfant

« La signature par la France en 1989 de la CIDE*** a donné un véritable élan à la défense des droits de l'enfant [...] La création du Défenseur des Enfants en 2000, puis du Défenseur des droits en 2011, qui dispose de pouvoirs accrus, notamment en matière d'investigation, a constitué un important levier d'action ».

*** La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Pour lire l'interview complète :

<http://www.solidarite-laique.org/Le-changement-passera-par-l.html>

